

MIEUX CONNAÎTRE LE

RIC

EN TOUTES MATIÈRES

“

ÊTES-VOUS FAVORABLE AU RIC (RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE) EN TOUTES MATIÈRES ?

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)

EN BREF/

Avec le RIC, les citoyens pourront abroger les lois inappropriées ou injustes... Et proposer des lois !

Le RIC en toutes matières permet également de :

- Contrôler nos taxes (fiscalité)
- Modifier la Constitution
- Décider de nos traités, pactes et accords internationaux
- Révoquer un élu

Le RIC a pour objectif fondamental de dissuader les élus d'aller contre l'intérêt général, et de permettre une véritable concertation, une réelle écoute des besoins des Français.

Avec lui, les citoyens pourront soumettre à référendum leurs revendications -dès lors qu'elles sont plébiscitées par un nombre suffisant de citoyens-.

Les citoyens seront appelés aux urnes afin de voter (annuellement, bi-annuellement ou trimestriellement) pour se prononcer sur différents sujets (comme c'est actuellement le cas en Suisse).

LE CONSTAT/

Depuis des décennies les sondages indiquent que plus de

83%

des Français sont favorables au RIC, dont 35% très favorables* et pourtant ils n'en disposent toujours pas !

Il a été au programme de certains partis mais n'a jamais pu être mis en place de manière concrète.

”



Nous proposons de soutenir une révision de l'article 3 de la Constitution française (sur la base existante), **en y ajoutant le texte surligné en jaune, comme suit :**

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum d'initiative citoyenne en toutes matières, y compris constitutionnelle et de ratification des traités; cet article ne peut être modifié que par voie référendaire. »

CONSULTATION DU BUREAU N°3 DE SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Vous êtes inscrits au bureau Numero 3 de Saint-Clair-du-Rhône (38370).
Après une période d'information de 19 jours, vous serez appelés à donner votre réponse à bulletin secret. Les résultats de cette votation, annoncée le 22 décembre 2018 dans la presse, seront scrutés par tous les médias nationaux.

La régularité de ce scrutin étant garantie par huissier de justice.

Un OUI massif au "RIC en toutes matières" sera décisif pour que le peuple puisse participer activement à la vie politique et prenne part, de manière directe, aux grandes décisions prises pour le pays.

VOTES

Les bulletins porteront la question suivante :



Êtes-vous favorable au RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) en toutes matières ?



RÉPONSE :

OUI/NON ou BLANC

Les votants indiqueront leur vote, en entourant la réponse de leur choix ou en rayant les mentions inutiles.

LE VOTE AURA LIEU

Les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 janvier 2019 de 8h00 à 18h00

Dépouillement le lundi 14/01 après clôture.

Vote par procuration possible. Conditions énoncées dans le détail du déroulement de la procédure, ci-contre →

Déroulement de la procédure :

Elle est déposée chez Mr Valette Patrick, Huissier de Justice au Péage de Roussillon (pose de scellés sur l'urne, règlement, bulletin, enveloppe, ouverture de l'urne).

Chaque votant doit se présenter avec une pièce d'identité et signer l'émargement une fois le bulletin sous enveloppe déposé dans l'urne. Les bulletins raturés, illisibles ou équivoques seront considérés comme NULS. Le vote blanc est comptabilisé. L'information délivrée par le compteur mécanique sur l'urne est purement indicative, seul le nombre des bulletins présents dans l'urne et le nombre de signatures émargées seront pris en compte.

Le vote par procuration est accepté : le mandataire doit se présenter avec une procuration écrite et une pièce d'identité du mandant. (Le vote par procuration est accepté. Se munir de la lettre vous désignant et d'une pièce d'identité).

Déroulement de la campagne référendaire :

→ **Lundi 24 décembre 2018 :** début de la campagne

→ **Vendredi 11 janvier 2019 à 18h00 :** fin de la campagne

C'est une période d'information contradictoire de 19 jours, pendant laquelle, tous les candidats aux législatives 2017, au 1^{er} tour sont invités à donner leurs "consignes de vote".



article3.fr



unisverssel.info



clic-ric.org

CONTACTS ORGANISATEURS :

L'association "Article 3" (Tel. 06 23 96 08 15) et l'association "UnisVers S.E.L." (Tel. 07 82 00 13 05) sont toutes deux membres du "CLIC" (Comité de Liaison pour l'Initiative Citoyenne). **Toute personne, adhérente ou non, désirent prêter son concours** est invitée à se manifester auprès des associations organisatrices.